

Modification simplifiée (MS) - Calendrier prévisionnel

23 avril 2025

- Délibération Région approuvant modification du SRADETT, arrêté préf. 3 juillet

Juin 2025

- Délibération PETR pour lancement « MS » (**3 juin, confirmée le 23 septembre**)

Juillet-Aout 2025

- Finalisation des trajectoires de sobriété foncière
- **9 juillet:** Présentation des éléments essentiels de la MS à l'Etat

Septembre 2025

- **19 septembre:** Présentation en commission SCOT et EPCI des propositions de trajectoire

Octobre 2025

- Réalisation de l'évaluation environnementale (BE)
- Présentation du dossier complet en commission PETR et EPCI

Novembre 2025

- Relecture en EPCI
- Eventuelles adaptations (sous réserve avocat)

Décembre 2025

- Délibération des EPCI (et communes membres)

Février 2026

- **Délibération PETR tirant le bilan de la concertation** (« arrêt » du dossier)

Mars à mai 2026

- Consultation PPA (3 mois)
- CDPENAF le 30 avril

Juin 2026

- Délibération de mise à disposition du public
- Etude des avis et premiers éléments de réponses

15 Juillet au 15 septembre 2026

Mise à disposition du public

Début octobre

Adoption de la modification simplifiée (MS)